



Séparation d'un couple pacse

Par **tvatine**, le **21/09/2009** à **10:37**

Bonjour,

Je suis pacsé depuis 2007 avec un personne qui a 3 enfants avec 2 papas.
Elle a ses enfants 1 semaine / deux.

De mon côté, j'ai un enfant 1 WE/deux et la moitié des vacances scolaires.

Elle a décidé cet été de stoppé notre relation et est en train m'a t-elle dit par voie d'huissier de mettre un terme a notre PACS.

Nous avons un maison en commun (moi 57%, elle 43%).

Dans un premier temps, je ne suis pas rentré chez moi préférant passer mes vacances d'été avec ma fille dans un climat calme.

A présent, je souhaite regagner mon domicile (ce que je vais faire cette semaine), elle s'y oppose (par texto et souhaite que "j'oublie" notre maison).

Elle m'a menacée physiquement (de faire venir du monde à la maison pour me couper les) J'ai fait un main courante auprès des services de polices.

De la même manière, je lui avait prêté la moitié d'un prêt pass travaux (soit 4000) contracté par moi même via ma société.

Après avoir remboursé 5 mois (entre le déblocage et notre séparation) elle ne veux plus entendre parlé de ce prêt : Estimant (toujours par texto) qu'elle a mérité cet argent compte

tenu du temps qu'elle a passé a surveiller les travaux ?!!

Bref : Pouvez vous me dire coment est attribué le l'occupation du logement ?

Elle est convaincu qu'elle aura le logement et sans avoir a me verser d'indemnité d'occupation du fait de sa situation (3 enfants).

Enfin, je suis convaincu quand je vais rentré (elle me l'a dis au téléphone) qu'elle va simuler des violences conjugales et ce pour me foutre à la porte de chez moi.

D'avance je vous remercie?